EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, huit juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 1er juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Madame Chantal BREL, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur Jérôme LARIVIERE a donné pouvoir à Jean-Pierre MOULY, Monsieur Flavien BASILE a donné pouvoir à Marie-Lou TALET, Madame Guylaine MATIAS a donné pouvoir à Sandrine GÉRARD, Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Josiane STARCK.

ABSENTS:

Monsieur Maxime ALBASI, Madame Karine VILA, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Monsieur Francis ARANDA ayant intérêt à agir ne prend pas part au vote.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : 27

. Nombre de Conseillers absents : 10

. Nombre de Conseillers Présents : 17

. Nombre de pouvoirs : 4 . Suffrages Exprimés : 21



OBJET: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE 2024 À L'ASSOCIATION « USVL 47 ».

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de compléter la liste des subventions accordées par l'assemblée délibérante en séance du 23 février 2024 au titre de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que, suite au retrait de certains de ses sponsors, l'USVL 47 enregistre une perte financière non négligeable.

Par ailleurs, il précise qu'au regard des bons résultats des équipes cadets/juniors d'une part et de la création d'une équipe féminine d'autre part, les frais de transports liés aux nombreux déplacements lointains ont engendré des dépenses supplémentaires conséquentes.

Aussi, il invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'USVL 47 de **4.000,00 euros** nécessaires au maintien de l'équilibre financier de l'association.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

- 1. arrête le versement d'une subvention supplémentaire exceptionnelle de 4.000,00 euros à l'USVL 47 pour maintenir l'équilibre financier de l'association;
- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2024 de la Commune ;
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 21 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **8 juillet 2024**

Signé par :

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel